

Conseil d'Administration

2 décembre 2021

Dijon

Présents : BAUDOUIN Christelle, HAULTCOEUR Florence, BALIZET Fabien, BASSARD David, CASSABOIS Adrien, CHAIGNON Bruno, CORDIER Benoît, GAUTHIER Jean Philippe, GUENIN Jean Michel, GUYOT Pierre, JOLIVOT Hervé, LAPOSTOLLE Jacques, MONROLIN Didier, MOUREY Francis, PIHET Éric, PONCHON Jean Paul, ZOPPI Gilles, PRUDON Norbert.

Excusés : JACQUES Sandrine, PERRENOUD Valérie, BOUTENET Alain, COIGNON Jean Luc, COUTANT Julien, DUCROT Jean François, GIRARD Jean Paul, GIRAULT Julien, JACQUOT Franck, JACQUOT Jean Claude, MARTIN Daniel, MOUREY Jérôme, PERRIN Benoit, RABINE Sophie, TOSCANO François.

Invités excusés : BROË Emilian, CHARPENTIER Chloé

Absents : CURRI François, FLACELIÈRE Christophe, MARY Bernard, MEZIER Éric, REPERANT Denis.

1) Accueil et émargement + pass sanitaire

Après avoir contrôler l'ensemble des présents, le Président, Gilles Zoppi, nous rappelle les règles sanitaires pour les réunions de notre Comité Régional.

Le quorum est respecté, le conseil d'administration peut débuter et délibérer.

Plan sportif :

Belle organisation de la Coupe du Monde de cyclo-cross à Besançon, par l'AC Bisontine, le week-end dernier. Tout était magnifiquement organisé.

La fête organisée en l'honneur de nos Champions et de leurs équipiers s'est bien déroulée ; toutes les disciplines étaient représentées. Merci aux membres du CA qui étaient présents pour ce moment important pour nos athlètes et les élus. Le Président regrette que trop d'élus du Comité Régional étaient absents.

Infos organisations et candidatures

Coupe d'Europe Cyclo-cross à Nommay le 22 janvier

2 CDF N Femmes : Morteau et Chardonnay en 2022

BMX : Besançon a obtenu les Championnats d'Europe 2023, avec une Coupe de France en 2022
Challenge National à Messigny.

2) Approbation du compte-rendu du CA du 27 septembre

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Président rapporte une remarque de Daniel Martin (carence d'arbitres non signalée) + réponse de la Secrétaire Générale (Cf courrier VP chargé de l'arbitrage).

3) Point sur les Commissions

Voir documents et compte-rendu reçus des commissions :

- Cyclisme pour tous (*Jacques Lapostolle*)
- BMX (*Pierre Guyot ou Eric*)
- VTT (*Fabien*)

4) Statistiques Licences

Eric PIHET présente, à l'aide d'un diaporama, les différentes statistiques sur les licences de 2016 à 2021 ;

Les licences sont en progression pour la saison à venir.

Voir document annexe.

5) Point financier

- Situation financière (Cf document reçu)
 - Validée par le BE du 29/11Voir document en annexe
- Revalorisation Frais kilométriques : tarif adopté par le BE = à 0,30€ pour les bénévoles et les salariés. Validation CA = **Adopté**
- Les primes pour nos salariés sont reconduites pour cette année malgré les difficultés dues au Covid (rappel du principe = 13^{ème} mois ou 2000€ si salaire inférieur à cette somme). Prime accordée à Paul Herman malgré son départ. Validation CA = **Adopté**

6) Intervention CTS

- Point sur les différents « collectifs »
- Revalorisation ETR
 - Les frais de déplacement seront pris en charge jusqu'au point de RV.
 - Le montant des vacations ETR sont revalorisés selon le tableau ci-dessous.

	Compétition		Stage		Formation
	Montant à la journée		Montant à la journée		Montant à l'heure
	Responsable du déplacement	Présent sur le déplacement	Responsable du stage	Présent sur le stage	
Diplômé d'état: BEES, DEJEPS, BP JEPS	60€ / jour de compétition	45€/jour de compétition	60€ / jour de stage	45€/jour de stage	10€/heure
Diplômé fédéral: DF, BF	45€ / jour de compétition	30€/jour de compétition	45€ / jour de stage	30€/jour de stage	10€/heure
Mécanicien/ Assistant		30€ / jour de compétition		30€ / jour de stage	

7) Décisions sur les dossiers vus en BE

- Homologations.
- Courrier Franck Jacquot pour recrutement arbitres

8) Questions diverses

- Mathieu Rigollot est recruté pour le pôle espoirs de Dijon en remplacement de Paul Herman.
La date d'embauche est fixée au 9 Novembre 2021, en accord avec son employeur du moment, CD21).
Son salaire est en fonction de la Convention Nationale du Sport (Groupe 4).

- **Point de Situation « alternants »**

- Rémi Mougenot à Besançon
- Clément Remond à Dijon (sous réserve de l'obtention de son permis de conduire)

- Sites VTT

- Nicolas Marche a présenté son rapport sur les sites VTT.

Jean Michel Guenin signale que le site de Coulanges la Vineuse, financé par la Communauté de communes, est labellisé avec un club qui n'est plus affilié.

- Nicolas Marche ayant informé de son départ : Candidatures de Rémi Gros Lambert ou Perrine Clauzel pour lui succéder

- **Point AG en janvier**

L'Assemblée Générale se déroulera en Live Streaming, le dimanche 16 janvier 2022 à 10h.

L'appel pour les différentes candidatures a été fait pour les postes vacants. Elles doivent être envoyés au Comité Régional à Besançon.

(1 poste Collège Général - 1 poste CD 71 – 1 poste Loisirs – 1 délégué (e) coureurs)

- Les candidatures pour les délégués à l'A G – FFC doivent être envoyés au Comité Régional à Besançon.

- **Point sur le calendrier**

- Message de Jean-François Ducrot qui nous informe que beaucoup de clubs n'ont pas répondu à la demande d'inscription des épreuves en vue d'établir le calendrier 2022.
- Candidatures Championnats reçues :

Championnat Avenir	19 ou 26 juin 2022	Creusot Cyclisme
Cyclo-cross		V C Ornans & Dijon Sport Cyclisme
VTT		BC Giromagny & SCO Dijon
Enduro		Mandeure VTT Singletrack
BMX		Champey & CCVPHS
Ecole de Cyclisme		Montbéliard

- Cyclo-cross + affinitaires :

Il est interdit d'ouvrir des épreuves cyclo-cross à toutes les fédérations.

Une épreuve FFC ne peut pas être ouverte aux coureurs FSGT ou UFOLEP et inversement (sauf accord d'une Commission Régionale Paritaire Mixte, qui n'existe pas en BFC).

Rappel : les couverts FFC qui participent à une épreuve affinitaire ne sont pas assurés

Seule les cartes à la journée pourront permettre aux coureurs des autres fédérations de prendre part aux épreuves.

- **Point classification Route**

Les classifications sont en ligne sur les différents sites (FFC – BFC)

○ **Trophée Julien Ditlecadet**

Les candidats

Emma Val
Anthony De Vecchi
Alexandre Angonnet

VTT Mont d'Or
Pédale Semuroise
Jura Cyclisme

Le planning des dates des réunions pour 2022 seront proposées avant la fin de l'année

Fin de réunion 21 h 45

Le Président

Gilles ZOPPI

Le Secrétaire Adjoint

Norbert PRUDON

Rapport d'activités de la Commission Cyclisme pour Tous.

- Opération "Savoir rouler à vélo" : Bien perçue au plan général (Médias, Collectivités, Clubs, Public), mais pas le retour espéré en terme de flux pour la pratique en Clubs, et en nombre de licences.

- Cyclosporatives: Reprise du calendrier en Juillet avec 8 épreuves en 2 mois:

.CPLP le 31/07 en 21,

.La Bourgogne Sud le 07/08 en 71,

.La Louis Pasteur (TLO) le 22/08 en 39,

.Le Triangle du Doubs (TLO) le 28/08 en 25,

.La Michel Laurent le 11/09 (nouvelle épreuve) en 71,

.La Bernard Thévenet le 18/09 en 71,

.La Côte d'Orient le 19/09 en 21,

.La Vache Qui Rit (nouvelle épreuve) le 26/09 en 39.

Bilan mitigé du succès des épreuves soumises au contexte sanitaire des Pass et du facteur Météo, avec une participation de moitié des années précédentes.

A signaler le succès enregistré de la VQR à Lons Le Saunier avec plus de 2000 inscrits pour cette nouvelle épreuve.

- Sport Santé en liaison avec la FFC et la réflexion pour une épreuve de masse Randosportive,

- Maintien du TLO et Masters, et réflexion sur l'apparition de l'Ultra-distance,

- Nomination d'un Référent régional dans chaque Région administrative: Jacques LAPOSTOLLE pour le CRCBFC,

- Volonté affichée féminiser la pratique du cyclisme.

- Au niveau du CRCBFC, souhait de renforcer la représentativité du territoire avec un correspondant dans chaque département pour échanger des informations, et améliorer la communication (appel aux volontaires et aux CD).

Commission Régionale BMX

Bilan activité BMX depuis CA du 27/09/2021

Présentation CA du 02/12/2021

Réunions

La commission s'est réunie le 27/10 et une réunion est prévue le 07/12
La réunion du 07/12 est élargie à tous les clubs.

Activité et bilan sportif :

Coupe de France

Coupe de France, sur 10 manches, Frontignan, St Jean d'Angély, Mours, Besançon et Descartes. Mise en place d'une structure BFC pour tous les pilotes BFC, hors DN et Equipe Avenir BMX. En moyenne une participation de 42 pilotes BFC, Challenge et Championnat.
17 Pilotes ont utilisé la structure mise en place

Résultats : Top 8 seulement

Minimes Filles : ALZINGRE Inès Beaune BMX 7 ème

Cadettes : MOUGEY Laura Equipe Avenir BMX BFC 3 ème , Lucie SAUTOUR BMX Besançon 6 ème

Hommes 17/24 : GUYOT Adrien BMX Besançon 4 ème

Hommes 25/29 : EGREMY Jordan AVBM 4 ème

Junior : JACQUET Mathis BMX Besançon 8 ème

La DN2 de Besançon est 3 ème des DN2, la DN2 de Vesoul est 6^{ème}/15

Suite à la coupe de France 2 pilotes 17/24 passent Elites, GUYOT Adrien BMX Besançon et PETEUIL Thomas Beaune BMX

Championnat de France Cadets et Challenge National Sarrians 09 et 10 octobre

Championnat de France

Participants BFC :

Cruisers Cadets: AGNUS Natan BMX Besançon 2 ème

Cadette : MOUGEY Laura Baume les Dames BMX 4 ème

Equipe Avenir BMX BFC 3 ème , BMX BSN 7 ème

Challenge National

Participants BFC :

Cruisers Femmes 17/29 : PLANCON Candy 4

Cruisers H 25/29 EGREMY Jordan AVBM 3, RONDOT Benjamin BMX Besançon 6

Cruisers H 30/39 GAILLARD Charly CC Etupes 2

H 17/24 PETEUIL Thomas Beaune BMX 2

H 25/29 RONDOT Benjamin BMX Besançon 7, KREA Théo BMX Besançon 8

H 30+ GAILLARD Charly CC Etupes 1

Coupe Bourgogne Franche Comté

Elle s'est déroulée sur 5 Manches, Saulon le 12/09, Champey le 26/09, Etupes le 3/10, Tavaux le 17/10 et Urzy Le 23/10
Participation moyenne de 239 pilotes (de 214 à 293)
Le Club vainqueur est : BMX Besançon

Championnat Régional BMX le 24/10/2021 à Urzy

Participation de 248 pilotes, 20 titres décernés
Le Club vainqueur est : BMX Besançon

Challenge France

3 manches Challenge France de Vesoul les 03 et 04 juillet,
Challenge France de Baume les Dames les 24 et 25 juillet et Challenge France de Schwenheim les 4 et 5 septembre

Arbitrage

Une formation arbitre régional a été organisée les 13 et 21 mars.
12 Candidats ont suivi et validé la formation.

Il y a eu une très forte implication des arbitres BFC sur les épreuves nationales organisées sur le quart nord-est.

Challenge France de Vesoul les 03 et 04 juillet

Contribution à l'arbitrage : 27 journées/ 42

Challenge France de Baume les Dames les 24 et 25 juillet

Contribution à l'arbitrage : 28 journées/ 42

Challenge France de Schwenheim des 4 et 5 septembre

Contribution à l'arbitrage : 21 journées/ 42

Coupe de France de Besançon les 18 et 19/09

Contribution à l'arbitrage : 28 journées/ 42

Il y a eu 89 journées arbitres sur les manches de la coupe BFC et le CR

6 Arbitres ont participé à la formation arbitre national les 20 et 21 novembre à Lyon.



COMMISSION RÉGIONALE VTT

04 NOVEMBRE 2021

Présents : Daniel MARTIN, Jean-Luc COIGNON, Fabien BALIZET, Jean-François BIARD, Céline BIDEAU, Emilian BROE, Benoît CORDIER, Christophe FLACELIERE, Stéphane JACQUIER, Fabienne TOURNUT.

Excusés : Michel BENEZECH, Valentin REMONDET.

Absents : Eric GERMAIN, Jérôme PERNOT.

Début de la réunion : 19H30.

1. Bilan des Actions ETR 2021 présenté par Emilian Broe :

-Stage de détection départementale : 4 groupements ont eu lieu sur la région Bourgogne Franche Comté :

- Beaune
- Dole
- Giromagny
- Macon

Ces stages ont regroupé une trentaine de cadets, coordonnés par Frédéric Délande (Côte d'or), Christophe Tournut et Sebastien Roux (Franche comté). Dans le Doubs, il n'y a pas eu de détection, faute de participants.

Durant ces stages, des tests physiques et techniques ont été réalisés permettant aux coureurs de se positionner quant à leur niveau.

Cette action a permis de fédérer une activité dans les départements et d'aboutir à un collectif cadet pour les meilleurs éléments.

Le collectif cadet a bénéficié de plusieurs stages :

- Un stage en avril à Besançon, tests physiques
- Un stage à Métabief orienté technique (DH et enduro)
- Un stage à Lons Le Saunier fin mai sur le site de la Coupe de France permettant l'apprentissage des notions d'approche d'une compétition.
- Un stage début juillet : seuls 3 cadets ont fait le déplacement (calendrier chargé ?)

Emilian propose également de mettre en place une action « préparer une saison » pour l'année 2022.



2. Calendrier :

Emilian fait le point sur les stages prévus en février par les clubs/Teams afin de prévoir des stages de détection.

Point sur les dates nationales :

Coupes de France :

- 18/20 mars Marseille
- 15/17 avril Guéret
- 27/29 mai Le Bessat
- 30/03 juillet Ploëuc l'Hermitage : Championnat de France
- 23/25 septembre Levens

TFJV :

- 25/29 juillet Les Ménuires

Calendrier régional prévisionnel :

TRJV :

TRJV Blanot XC/DH 27 mars
TRJV Bellecin XC/Trial 10 avril
TRJV Conliège : XC/Trial 15 mai
TRJV Pulsion VTT

Coupes BFC :

Coupe BFC Uchizy 6 mars
Coupe BFC Pulsion VTT 3 avril
Coupe BFC Bellecin en mai
Coupe BFC Les Rousses 12 juin

Championnat BFC :

Championnat BFC à Giromagny : 22 mai (pour l'instant seul candidat déclaré)

3. Les règlements :

Daniel fait le point sur les règlements et interroge les membres de la CR VTT s'il faut revenir sur le règlement avant Covid.

Prochaine réunion : 29 novembre 2021

Fin de la séance : 21H30.



REUNION 28 NOVEMBRE

Présents : Daniel MARTIN, Jean-Luc COIGNON, Fabien BALIZET, Jean-François BIARD, Fabienne TOURNUT. : Michel BENEZECH, Jérôme PERNOT. Stéphane JACQUIER

Excusés : Céline BIDEAU, Emilian BROE, , ,

Absents : Eric GERMAIN, Benoît CORDIER, Valentin REMONDET.

Calendrier 2022

Elaboration du calendrier TRJV ; Enduro ; Coupe BFC suivant les souhaits des organisateurs à la date du 28 septembre.

Reste quelques confirmations de dates à faire (principalement du VC Dolois.)

Les doublons sur les épreuves sont tous résolus.

A ce jour

3 épreuves d'enduro

5 trjv + éventuellement une participation au TIJV de Fumay pour la sélection TFJV.

12 épreuves comptant pour la coupe XC BFC.

CHAMPIONNAT REGIONAL XC / ENDURO / XCE

XC : Un seul candidat a déposé un dossier officiellement pour 2022. Le Bike Club Giromagny. A la date du 22 mai

ENDURO : pas de candidat déclaré à ce jour

XCE : Montceau se propose d'organiser un championnat de la discipline JL Coignon se rapproche des organisateurs pour validation.

Règlementation

Reprise des différents règlements (voir en pièce jointe pour validation en CA).

REUNION CN VTT

Retour sur l'intégration de la catégorie minime sur les manches nationales. Plusieurs points négatifs sont relevés, l'opération sera reconduite en 2022.

Focus sur l'arbitrage. Le problème d'arbitrage que l'on retrouve sur la BFC touche aussi les autres régions. Réflexion sur quels actions à mettre en place pour contrer la problématique de la désaffection des arbitres sur les épreuves.

Fin réunion 22h00

COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE VTT XC 2022

EPREUVES

- ☐ Dimanche 6 mars : Uchizy
- ☐ Dimanche 13 Mars VTT GIVRY
- ☐ Dimanche 3 avril : Pulsion VTT
- ☐ Dimanche 24 Avril Creusot VTT
- ☐ Samedi 30 Avril : VC Dolois
- ☐ Dimanche 22 mai BC Giromagny
- ☐ Dimanche 5 juin: Passion VTT Beaucourt
- ☐ Dimanche 12 juin VTT Massif Jura
- ☐ Dimanche 26 juin ACDTR
- ☐ Dimanche 10 Juillet VTT Monceau
- ☐ Dimanche 4 Septembre Mesvre
- ☐ Dimanche 18 Septembre VTT Mt d Or

REGLEMENT

DEFINITION :

La Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC est une organisation de la commission régionale de VTT, les organisateurs et les participants sont tenus de connaître et respecter le présent règlement.

PARTICIPATION :

Les manches de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC sont ouvertes aux licenciés FFC toutes catégories. L'organisateur peut ouvrir sa course aux non licenciés titulaires d'un certificat médical et d'une carte à la journée.

CATEGORIES / HORAIRES

- | | |
|--|-------|
| ☐ Minime H/F | 9h30 |
| ☐ Benjamin H/F | 10h30 |
| ☐ Pupilles Poussins | 11h15 |
| ☐ Cadets | 12h00 |

Remise des Prix Catégories : Poussin / Pupille/ Benjamin / Minime 13h00

- | | |
|--|---------------|
| ☐ Masters 2 et + | 13h30 |
| ☐ Dame (Cadette/Junior/dame) | 13h30 + 2 mn) |
| ☐ Espoirs / Seniors / Masters 1 . | 15h00 |
| ☐ Juniors | 15h00 + 2mn |

CLASSEMENTS :

A l'issue de chaque manche, les points suivants seront attribués : 150, 147, 144

Le Championnat de Bourgogne Franche Comté en plus de permettre de décerner le titre de Champion de Bourgogne de la discipline sera compté comme une manche à part entière de Coupe de Bourgogne Franche Comté VTT XC. cette manche ne sera pas ouverte aux coureurs hors comite

Le classement final sera calculé sur les meilleurs résultats (2 joker)

La dernière manche aura un coefficient 1.5

En cas d'égalité, la place réalisée à la finale départagera les coureurs.

Les classements complets de l'épreuve devront parvenir au comité régional et au responsable des classements provisoires (crvtcomitebfc@gmail.com) au plus tard le mardi suivant l'épreuve. (Envoi effectué par l'arbitre responsable de la journée) Ils seront disponibles sur le site du comité ainsi que le classement général provisoire.

Présence obligatoire sur la finale pour recevoir son prix.

La remise des prix de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC sera effectuée lors de la finale.

CIRCUIT/ SECURITE :

Le parcours de l'épreuve de cross-country format olympique devra être long d'environ 5 km (à partir de la catégorie Cadet), et devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

Les organisateurs veilleront à faire une zone de départ pour la mise en grille en dehors du circuit.

Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes doit se situer dans une fourchette de temps tel que :

Cadet/Cadette /Junior F 0h45 1h00

Junior Homme/ Master / Femme 1h15 1h30

Elite Homme /Master1 1h20 1h40

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

PLAQUE :

L'organisateur devra utiliser le jeu de plaques fourni par la CR VTT. Il devra aussi remplir le fichier de suivi de ces plaques.

Série plaques par catégories :

De 1 à 99	Poussins
De 100 à 199	Pupilles
De 200 à 350	Benjamins
De 400 à 550	Minimes
De 600 à 749	Cadet
De 750 à 780	Cadette
De 850 à 870	Junior D
De 900 à 920	Dame

De 1000 à 1100	Masters 2 3 4 5 6
De 2000 à 2110	Espoir H / sénior H / Masters 1
De 3000 à 3060	Junior H

Chaque coureur se verra attribuer un numéro et une plaque pour la saison. Il devra la présenter impérativement à chaque inscription. Une participation de 3€ sera demandée lors de la remise de cette plaque.

Une plaque vierge sera utilisée en cas d'oubli de la plaque attribuée et le numéro du coureur sera inscrit avec un gros marqueur par l'organisateur. La plaque sera obligatoire et vendue 10€.

Attribution des plaques :

Suivre l'ordre établi dans le règlement. Prendre les plaques en suivant. Ne pas attribuer un second numéro à un coureur qui a déjà couru. Rechercher le numéro du coureur sur le listing reçu le jeudi avant la course. En cas de doute, contacter le Président du Jury.

MISE EN GRILLE :

Après appel, suivant classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC pour les préinscrits. **Les inscrits sur place seront mis en fond de grille.**

1^{er} épreuve tirage au sort.

Les coureurs de notoriété de niveau national (points UCI) seront réintégrés sur les grilles après demande auprès du président du corps arbitral lors de l'émargement du coureur s'ils sont pré-inscrits (sauf pour la 1^{ère} manche : tirage au sort)

Concernant la course Juniors Hommes, Espoirs Hommes, Séniors et Master 1 chaque ligne, pour les préinscrits, sera composée de 4 Juniors Hommes suivant le classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC Junior Homme et 6 Espoirs Hommes, Séniors et Master 1 selon le classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC Espoirs Hommes, Séniors et Master 1.

Idem pour la course élite dame/junior. Les cadettes sur les lignes suivantes.

Sur-classement :

Tout sur-classement dans la catégorie supérieure doit être soumis au CTS et recevoir son aval par écrit.

DROIT D'ENGAGEMENT :

Engagement sur le site CICLEWEB (3 jours avant la course).

Les coureurs inscrits sur le listing CICLEWEB

- Montant de l'engagement 13€ (10€ pour les cadets/cadettes).(5€ minimales)

Pour l'ensemble des épreuves : **Majoration si inscription sur place le jour de la course.**

- Montant de l'engagement sur place 17€ pour les adultes, 14€ cadets, 9€ minimales

DOTATION / GRILLES DE PRIX :

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix.

L'organisateur a libre choix de sa remise de prix.

La commission régionale VTT récompensera le classement général à l'issue de la finale.

- ☐ *Scratch Hommes : espoir/senior/M1 310€ sur 5 (100/80/60/40/30)*
- ☐ *Scratch Hommes: M2 /M3/M4/M5/M6 200€ sur 5 (70/50/40/25/15)*
- ☐ *Scratch juniors hommes:200€ sur 5 (70/50/40/25/15)*
- ☐ *Scratch Dames : espoir/senior 240€ sur 3 (100/80/60)*
- ☐ *Scratch Junior Dames: 160€ sur 3 (70/50/40)*
- ☐ *Cadets /Cadettes : Recompenses Lots*
- ☐ *CVJ : coupes*

COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE VTT Enduro 2022

EPREUVES

- ☐ Dimanche 10 Avril: MANDEURE/ MVS
- ☐ Dimanche 1 Mai BELFORT ACTB
- ☐ Dimanche 4 Septembre GIROMAGNY BCG

REGLEMENT

1. DEFINITION

Les épreuves d'enduro sont des compétitions d'enduro VTT qui se courent en individuel. Le but de cette compétition est de permettre aux participants de parcourir durant un jour ou deux jours, un nombre défini de descentes (spéciales) avec comme seul adversaire le chronomètre.

L'objectif est de proposer aux concurrents la possibilité de rouler sur des parcours complets alliant technique et physique (parcours avec une majorité de sections descendantes et des parties de pédalage).

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site du Comité régional www.ffc-bfc.fr

2. ORGANISATION, DATES, LIEUX

Ces épreuves devront être inscrites au calendrier régional Bourgogne Franche Comté FFC.

Les droits sont fixés à 450€ par épreuve.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à tous les compétiteurs et compétitrices licenciés à la FFC.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription
- se conformer au présent règlement
- se conformer à l'équipement obligatoire
- présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires
- être âgé au minimum de 15 ans (année de naissance faisant foi)

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra remboursé ses frais d'engagement et ne pourra participer à l'épreuve.

Le nombre maximum de participants sur chaque épreuve sera communiqué par chaque organisateur et sur le site du Comité régional www.ffc-bfc.fr



4. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Dames 15 ans et plus.
- Cadets / Juniors 15 à 18 ans.
- Hommes 19 à 39 ans.
- Master 40 ans et plus.
- VAE toutes catégories

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.

5. PARCOURS / LIAISONS

Les parcours adopteront un profil spécifique (70 à 80% de descentes / 20 à 30% de sections physiques ou montantes). Ils seront matérialisés par des rubalises, des portes ou couloir de rubalises. Si le pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant ; ces sanctions seront décidées par le collège des commissaires selon la gravité de l'acte.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

6. INSCRIPTIONS

Un quota de 70 places sera réservé aux coureurs régionaux.

Les inscriptions devront être effectuées au maxi avant le jeudi précédant l'épreuve. Sur place, l'inscription sera majorée.

7. ANNULATION, REMBOURSEMENT

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant la course. L'organisateur sera seul juge.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans que l'organisateur ne soit informé. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8. MATERIEL

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Sont autorisés à se présenter au départ de l'enduro, les pilotes équipés de VTT avec des roues de 26, 27,5 29 pouces dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Sur chaque épreuve, les concurrents doivent utiliser qu'un seul vélo durant toute la compétition.

9. EQUIPEMENT

Le port du casque à mentonnière, monobloc ou détachable homologué CE, des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologué CE sont obligatoires en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Lors des liaisons effectuées en VTT, le port du casque à mentonnière, monobloc ou détachable, homologué CE est obligatoire. Il est vivement conseillé de porter des genouillères, gants longs, une protection dorsale (CE) ou un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE et des coudières.

Il est interdit de transporter un second casque sur l'ensemble du parcours.

L'utilisation des caméras embarquées sont interdites en course.

10. PENALITE

En fonction du non-respect des critères détaillés ci-dessous, les pilotes pourront se voir pénaliser dans les conditions suivantes :

Changement de cadre, de fourche, de bras arrière et de roues 5 minutes si le collège des arbitres est prévenu et mise hors course dans le cas contraire

Plaque de guidon ou dossard non porté 5 minutes

Non-respect du parcours balisé de 30 seconds minimums à la mise hors course

Assistance extérieure en dehors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils) Mise hors course

Présentation au départ sans les protections obligatoires Refus du départ

Retard au départ Refus du départ, temps de pénalité ou Mise hors course

Non-respect de l'équipement obligatoire en spéciale Mise hors course

Non port du casque en liaison Temps de pénalité à la mise hors course

11. CLASSEMENT

Classement par épreuve :

Les résultats seront disponibles après chaque épreuve sur le site du Comité régional

Classement général de la coupe de Bourgogne Franche-Comté:

Un classement provisoire sera établi après chaque journée de course. Il s'obtiendra en additionnant les points obtenus à l'issue de chaque épreuve. Le classement général s'effectuera sur les 4 meilleurs résultats le moins bon résultat servant de joker. En cas d'égalité c'est le classement de la dernière manche qui permettra de départager les pilotes.

Il sera disponible après chaque épreuve sur le site du Comité régional www.ffc-bfc.fr

Les points seront attribués suivant la grille ci-jointe :150, 147, 144...

L'arbitre de l'épreuve doit transmettre les résultats au comité régional et à la personne qui gère le classement provisoire (fabienbalizet@gmail.com) au plus tard le mardi qui suit l'épreuve

12. RECOMPENSES, REMISE DE PRIX

Chaque organisateur réalise sa remise de récompenses comme il le souhaite.

A l'issue de la dernière course sera effectuée la remise des prix du classement général assurée par le comité régional. Seuls les coureurs présents lors de la finale seront récompensés.

La grille de prix est la suivante

** Catégorie Hommes 19 à 39 ans : 310 sur 5 (100/80/60/40/30)*

** Catégorie Dames 15 ans et + : 185 € sur 3 (100/55/30)*

** Catégorie Cadet/Junior 15 à 18 ans : 185 sur 3 (100/55/30)*

** Catégorie Masters 40 ans et + : 185 sur 3 (100/55/30)*

VTAE toutes catégories 185 sur 3 (100 /55 /30)

REGLEMENT TRJV / TIJV 2022

A / GENERALITES

1/ Nombre d'épreuves :

Sont organisées au travers des TRJV et TIJV au minimum et dans la mesure du possible 3 ou 4 épreuves par discipline (Cross, Descente, Trial), pour les poussins-pupilles-benjamins-minimes-cadets et sur la période d'avril à juin-juillet.

Les épreuves tout au long de la saison seront effectuées avec le même vélo sauf cas de force majeur et soumis à autorisation du président du jury de la ou les journées de compétition.

Calendrier :

° 23/03/2022	PASSE PARTOUT MACON (Blanot)	XC /DH
°10/04/2022	VTT ORGELET (Bellecin)	XC/ TR
°08/05/2022	UC MOREZ (Morbier)	XC /DH
°15/05/2022	VTT CONLIEGE	XC/TR
°19/06/2022	VC DOLOIS (Dole)	XC /DH

TIJV POUR LES SELECTIONNES A L'ISSUE DES 5 EPREUVES A FUMAY (GRAND EST)

2/ Epreuves par TRJV / TIJV :

Les **TRJV** sont organisés sur une journée comprenant 2 épreuves.

Le TIJV se déroule sur 2 jours et comprend les 3 épreuves distinctes.

Il fait l'objet d'un classement scratch, et la remise des prix s'effectue à l'issue de l'épreuve, indépendamment de la qualification au TFJV.

Concernant spécifiquement la qualification au TFJV, le TIJV s'il est organisé en Bourgogne Franche-Comté, donne lieu à attribution de points aux benjamins-minimes-cadets, après que ceux-ci aient été « reclassés entre Bourguignons Franc-Comtois », selon la grille de points en vigueur (voir ci-dessous).

En cas de TIJV organisé par un autre comité régional, la commission technique régionale décide de quelle manière ce TIJV doit entrer en compte dans la qualification au TFJV.

Pour 2022 il servira de stage de cohésion

La participation au TIJV est obligatoire pour les sélectionnés au TFJV

3/ Classement scratch filles/garçons par catégorie, pour les 3 disciplines – Grille de points :

Selon la grille de points en vigueur, 150 pts au 1°, 147 au 2°, 144 au 3° ...

Points « du dernier » aux pilotes contraints à l'abandon, après avoir pris le départ de l'épreuve en question.

Les coureurs qui quittent l'épreuve ou qui ne prennent pas le départ doivent avertir le directeur de course.

4/ Les épreuves :

LE CROSS (XC)

Course départ en ligne

: Mise en grille : tirage au sort lors de la 1ère manche, puis fonction du classement scratch provisoire à partir de la 2ème manche.

Les inscrits sur place seront mis en fond de grille.

L'organisateur doit mettre en place un site de départ afin de mettre 8 à 10 coureurs par ligne.

Départ un pied au sol obligatoire.

Une zone technique, à organiser à proximité de la ligne de départ-arrivée, pour les réparations, avec assistance possible ; pas d'assistance le long du parcours en dehors de cette zone.

LE TRIAL

L'organisateur se doit de trouver les arbitres dans son club ou autres avant l'épreuve du jour

L'épreuve de trial comportera 4 zones Trial « TFJV » (Distincte pour chaque catégorie) pour toutes les catégories avec un ordre de passage défini à l'avance (Noté sur le carton de pointage). Concernant les féminines, les catégories Poussines à Benjamines évoluent dans leurs catégories; seules les minimes et cadettes évoluent dans la catégorie inférieure.

Pédales plates obligatoires.

Article 1 : DÉFINITION

1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en place un règlement VTT Trial TFJV. Celui-ci sera utilisé au niveau Régional

1.2 Le VTT Trial TFJV est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial Vtt. Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type vtt équipés de roues 29 pouces 27.5 et 26 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même vélo.

1.3 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

Article 2 : FORMAT DE COURSE

2.1 Le VTT Trial TFJV se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone (le jury des commissaires pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes).

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

2.2 Les reconnaissances à pied sont autorisées, accompagnées d'un cadre technique. Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la zone. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander au commissaire l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

Article 3 : ZONES

3.1 : Présentation

Le VTT Trial TFJV consiste à franchir des portes situées sur des zones de terrain, naturelles ou artificielles, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 pts.

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

3.2 : Entrée de zone

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone. On est entré et sorti de la zone dès que l'axe de la deuxième roue franchit la ligne de départ / arrivée.

3.3 : Portes

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes :

- ☐ **Flèches rouges** 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- ☐ **Flèches bleues** 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- ☐ **Flèches vertes** 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4 il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3

De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

Les points portes sont acquis après chaque passage des 2 axes de roues dans le sens défini entre les deux pointes de flèches matérialisant ladite porte sans qu'il y ait eu appui.

3.4 : Temps imparti

Le pilote a 2 minutes pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet du commissaire, il doit quitter la section sans franchir d'autres portes et perd toutes ces bonifications.

Le commissaire de zone devra annoncer le 30" restante.

Article 4 : DÉCOMPTE DES POINTS

- Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies.
- A chaque passage d'une porte il marque les points de la porte franchie.

Les points de la porte sont acquis quand l'axe de la roue AV et l'axe de la roue AR **ont** passés entre les deux pointes de flèches matérialisant ladite porte dans le sens défini, sans appui.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte alors que seul l'axe de roue AV a franchi la porte (pied d'assurance par exemple), les points de cette porte ne sont pas acquis.

S'il franchit l'obstacle (axe de roue AR ayant dépassé la porte) et qu'il utilise ensuite un appui, les points de la porte sont comptés.

- Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte. Tant que la porte n'est pas complètement franchie les « come-back » sont autorisés.

- Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone. Il conserve également toutes ses bonifications

Article 5 : ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

- Franchissement de la zone avec 5 appuis
- Passer une porte à l'envers
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle.
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
- Roue avant en dehors du portique d'entrée. Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol, ou assis sur un obstacle
- Appui de la main sur un obstacle ou sur le sol. La main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.
- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
- Dépassement du temps imparti.

Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points et doit stopper sa progression au coup de sifflet de l'arbitre puis sortir de la zone à pied.

Article 7 : INCIDENT MÉCANIQUE

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur du groupe. .

Article 8 : APPUI PASSAGE PORTE

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte.

Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concernée.

Article 9 : RUBALISE

Le concurrent peut pousser la rubalise. Le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme un arrêt du comptage des points.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

CLASSEMENT FINAL EPREUVE

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport aux nombres de pénalités (celui qui a le moins de pénalités en 1^{er}) En cas de nouvelle égalité, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points.

LA DESCENTE (DH)

Ports des protections : en plus des protections de haut de corps habituelles (*casque intégral homologué CE jugulaire non amovible, protections dorsale, coudières, maillot manches longues et gants longs*) et afin d'éviter toute erreur d'interprétation, seront autorisés à prendre le départ les coureurs équipés de genouillères + tenue longue (pantalons, jambières) **ET** les coureurs équipés de short DH + genouillères + protège-tibias (couverture intégrale du tibia).

TRJV

2 descentes chronométrées, départ un pied au sol. Le meilleur des 2 temps est retenu pour le classement scratch final par catégorie.

Une descente de reconnaissance à vélo accompagnée si possible des éducateurs (avec les équipements de protection) est recommandé.

TIJV

2 descentes chronométrées, départ un pied au sol.

1 manche de placement

1 manche de classement

5/ Qualification TFJV 2020

L'ensemble des épreuves TRJV sont supports à la qualification des 24 pilotes de l'équipe (6 garçons – 2 filles dans les catégories benjamin-minime-cadet) au TFJV.

A l'issue de l'ensemble des TRJV il est retenu pour chaque pilote :

- ☐ Les résultats en cross moins plus mauvais résultat (1 joker)
- ☐ Les résultats en DH + TR moins plus mauvais résultat (1 joker),

Pour la catégorie cadet/cadette

L'épreuve des **Championnats de Bourgogne Franche-Comté Cross-country** constitue une **épreuve supplémentaire aux TRJV**. Les pilotes présents marquent des points selon leur classement scratch garçons-filles (150, 147, 144...) à l'issue de la course. Un abandon lors de la course entraîne le classement à la dernière place, et l'obtention des points « du dernier ».

Les points acquis à l'issue de ce Championnat viennent s'ajouter aux points acquis sur les épreuves de TRJV.

Présence obligatoire mais le joker peut être utilisé en cas de mauvais résultat (pour la sélection au TFJV).

7/ Divers :

Quitter la compétition sans prévenir les arbitres, mise hors course.

8/ plaques cadres :

L'organisateur devra utiliser le jeu de plaques fourni par la CR VTT. Il devra aussi remplir le fichier de suivi de ces plaques.

Série plaques par catégories :

De 1 à 99	Poussins
De 100 à 199	Pupilles
De 200 à 350	Benjamins
De 400 à 550	Minimes
De 600 à 750	Cadets
De 800 à 830	Cadettes

Chaque coureur se verra attribuer un numéro et une plaque pour la saison. Il devra la présenter impérativement à chaque inscription. Une participation de 3€ sera demandée lors de la remise de cette plaque.

Le coût de l'engagement pour les Minimes et Cadets est de 5€ (coût du reversement comité).

9-Stages

Stage cohésion TIJV Fumay

Fédération Française de Cyclisme

Comité Régional de Cyclisme de Bourgogne Franche-Comté

**Statistiques des licences
2016 → 2021**

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	%
							2021	
FFC	118 611	117 127	115 918	112 694	104 089	102 064	-16 547	-13,95
Comité Régional de Bourgogne Franche-Comté								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	%
							2021	
BFRC	6841	6656	6466	6443	5981	5797	-1044	-15,26
Comités départementaux								
CD	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	%
							2021	
21	1103	1158	1155	1146	991	1026	-77	-6,98
25	1630	1585	1499	1478	1384	1380	-250	-15,34
39	1084	1068	1050	1088	1021	1022	-62	-5,72
58	454	481	461	435	390	361	-93	-20,48
70	539	548	613	600	572	482	-57	-10,58
71	1129	947	841	885	905	880	-249	-22,05
89	611	583	558	503	422	357	-254	-41,57
90	291	286	289	308	296	289	-2	-0,69

Les disciplines

Disciplines	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	%
							2021	
BMX	1120	1110	1123	1140	1131	1268	148	13,21
CYCLO-CROSS	35	41	43	37	52	136	101	288,57
C - SALLE	0	0	0	1	0	1	1	#####
PISTE	6	6	4	7	6	12	6	100,00
ROUTE	3786	3579	3363	3263	2940	2623	-1163	-30,72
V - COUCHE	6	4	3	3	4	4	-2	-33,33
VTT	1879	1935	1930	1992	1848	1753	-126	-6,71

Les catégories

Toutes disciplines						
Licences	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1ère catégorie	64	69	62	58	64	68
2ème catégorie	107	97	112	102	103	119
3ème catégorie	370	352	385	382	324	311
Junior	278	295	282	301	290	263
Cadet	479	480	469	418	422	374
Minime	559	513	463	468	464	483
Benjamin	504	482	504	504	483	488
Pupille	509	471	434	434	434	476
Poussin	279	260	297	322	331	392
Prélicencié	87	97	129	158	153	165
Arbitres	216	214	167	171	160	149
Professionnel	12	12	11	10	11	9
Pass'cyclisme	1247	1237	1180	1125	999	807
Pass'cyclisme open	208	188	179	171	171	157
Pass'cyclosport	304	302	280	263	254	208
Pass'loisir	694	689	563	567	530	439
Pass'sport nature	132	82	67	80	74	128
Autres	790	805	882	909	714	761
	6839	6645	6466	6443	5981	5797

BMX						
Licences	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1ère catégorie	1	0	0	0	0	0
2ème catégorie	12	10	13	10	11	10
3ème catégorie	58	61	63	64	58	65
Junior	40	47	52	38	42	42
Cadet	91	100	91	72	77	78
Minime	137	119	99	100	109	140
Benjamin	161	162	155	157	153	157
Pupille	201	182	167	168	159	190
Poussin	143	129	136	154	159	196
Prélicencié	58	57	87	104	103	120
Arbitres	46	51	41	40	45	48
Professionnel	0	0	0	0	0	0
Pass'cyclisme	70	56	67	59	65	58
Pass'cyclisme open	1	0	0	3	8	5
Pass'cyclosport	0	1	2	1	0	0
Pass'loisir	54	66	65	71	69	80
Pass'sport nature	0	0	0	0	1	0
Autres	47	67	85	99	72	79
	1120	1108	1123	1140	1131	1268

ROUTE						
Licences	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>1ère catégorie</i>	53	55	52	49	53	53
<i>2ème catégorie</i>	63	55	64	63	67	78
<i>3ème catégorie</i>	207	201	213	199	170	168
<i>Junior</i>	151	144	133	151	139	129
<i>Cadet</i>	164	182	164	147	138	118
<i>Minime</i>	168	152	147	129	125	108
<i>Benjamin</i>	145	122	135	121	99	81
<i>Pupille</i>	148	125	95	85	99	89
<i>Poussin</i>	66	47	62	82	89	72
<i>Prélicencié</i>	21	29	30	32	30	20
<i>Professionnel</i>	12	12	11	10	11	9
<i>Arbitres</i>	145	141	111	111	95	84
<i>Pass'cyclisme</i>	884	841	803	784	684	542
<i>Pass'cyclisme open</i>	193	174	166	150	140	133
<i>Pass'cyclospor</i>	285	275	252	241	236	198
<i>Pass'loisir</i>	386	340	219	197	197	142
<i>Pass'sport nature</i>	5	1	3	3	2	1
<i>Autres</i>	690	654	703	709	565	598
	3786	3550	3363	3263	2939	2623

VTT						
Licences	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1ère catégorie	5	7	6	5	7	4
2ème catégorie	30	30	32	27	24	28
3ème catégorie	100	83	107	117	94	73
Junior	86	102	93	111	108	89
Cadet	221	197	214	198	206	168
Minime	251	240	216	237	224	222
Benjamin	196	204	212	223	222	233
Pupille	156	160	166	175	170	179
Poussin	68	78	94	82	80	101
Prélicencié	7	10	12	21	18	18
Professionnel	0	0	0	0	0	0
Arbitres	25	21	15	20	20	16
Pass'cyclisme	277	322	294	267	234	178
Pass'cyclisme open	14	15	12	17	21	14
Pass'cyclosport	19	25	26	21	17	10
Pass'loisir	252	276	278	298	262	217
Pass'sport nature	127	81	64	77	71	127
Autres	45	63	89	96	70	76
	1879	1914	1930	1992	1848	1753

Répartition Femmes / Hommes

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016/2021	%
Femmes	745	733	707	729	726	718	-27	-3,62%
Hommes	6094	5922	5759	5714	5255	5079	-1015	-16,66%
	6839	6655	6466	6443	5981	5797		

%

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Femmes	10,89	11,01	10,93	11,31	12,14	12,39
Hommes	89,11	88,99	89,07	88,69	87,86	87,61

Les licences compétitions

Toutes disciplines

Licences	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>1ère catégorie</i>	64	69	62	58	64	68
<i>2ème catégorie</i>	107	97	112	102	103	119
<i>3ème catégorie</i>	370	352	385	382	324	311
<i>Junior</i>	278	295	282	301	290	263
<i>Cadet</i>	479	480	469	418	422	374
<i>Minime</i>	559	513	463	468	464	483
<i>Benjamin</i>	504	482	504	504	483	488
<i>Pupille</i>	509	471	434	434	434	476
<i>Poussin</i>	279	260	297	322	331	392
<i>Prélicencié</i>	87	97	129	158	153	165

BMX

Licences	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016/2021
1ère catégorie	1	0	0	0	0	0	-1
2ème catégorie	12	10	13	10	11	10	-2
3ème catégorie	58	61	63	64	58	65	+7
Junior	40	47	52	38	42	42	+2
Cadet	91	100	91	72	77	78	-13
Minime	137	119	99	100	109	140	+3
Benjamin	161	162	155	157	153	157	-4
Pupille	201	182	167	168	159	190	-11
Poussin	143	129	136	154	159	196	+53
Prélicencié	58	57	87	104	103	120	+62

ROUTE							
Licences	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016/2021
1ère catégorie	53	55	52	49	53	53	0
2ème catégorie	63	55	64	63	67	78	+15
3ème catégorie	207	201	213	199	170	168	-39
Junior	151	144	133	151	139	129	-22
Cadet	164	182	164	147	138	118	-46
Minime	168	152	147	129	125	108	-60
Benjamin	145	122	135	121	99	81	-64
Pupille	148	125	95	85	99	89	-41
Poussin	66	47	62	82	89	72	+6
Prélicencié	21	29	30	32	30	20	-1
Professionnel	12	12	11	10	11	9	-3

VTT

Licences	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016/2021
1ère catégorie	5	7	6	5	7	4	+1
2ème catégorie	30	30	32	27	24	28	-2
3ème catégorie	100	83	107	117	94	73	-27
Junior	86	102	93	111	108	89	-3
Cadet	221	197	214	198	206	168	-53
Minime	251	240	216	237	224	222	-29
Benjamin	196	204	212	223	222	233	+37
Pupille	156	160	166	175	170	179	+23
Poussin	68	78	94	82	80	101	+33
Prélicencié	7	10	12	21	18	18	+11

Les arbitres

Types de licences								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016/2021	%
Jeune	0	0	0	2	2	2	2	#DIV/0!
EV / BMX	23	24	14	16	19	13	-10	-43,48
Club	18	17	11	10	12	17	-1	-5,56
Régional	128	126	99	96	82	74	-54	-42,19
National	39	39	37	38	36	28	-11	-28,21
Fédéral	5	4	2	2	2	3	-2	-40
National Elite	1	2	2	5	5	10	9	900
International	2	2	2	2	2	2	0	0

Disciplines								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016/2021	%
BMX	46	51	41	40	45	48	2	4,35
Route	145	141	111	111	95	84	-61	-42,07
VTT	25	21	15	20	20	16	-9	-36,00

Le loisir

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016/2021	%
Pass'cyclisme	1247	1237	1180	1125	999	807	-440	-35,28
Pass open	208	188	179	171	171	157	-51	-24,52
Loisirs	694	689	563	567	530	439	-255	-36,74
Cyclosporatives	304	302	280	263	254	208	-96	-31,58
Natures	132	82	67	80	74	128	-4	-3,03
	2585	2498	2269	2206	2028	1739	-846	-32,73

CR BFC CYCLISME

SUIVI DE BUDGET 2020/2021

RECETTES

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 31/10/2020	Budget réalisé 31/10/2021
<u>70 - Ventes - Prestations de Services</u>	740 100,00	721 050,73	703 895,41
- Droits d'engagement	102 500,00	94 369,50	122 292,62
- Affiliations	45 000,00	55 815,00	44 010,00
- Licences	410 000,00	403 311,79	369 348,00
- Mutations	26 000,00	26 409,00	19 110,00
- Droits d'organisations	52 600,00	47 297,00	50 278,00
- Prix coureurs et grilles de prix	70 000,00	59 001,48	66 847,92
- Recettes diverses	2 000,00	1 844,37	5 359,60
- Recettes sur déplacements, stages,compet.	20 000,00	20 892,79	16 789,27
- Formations	12 000,00	12 109,80	9 860,00
 <u>74 - Subventions</u>	 98 000,00	 113 279,20	 151 307,52
- Région	40 000,00	57 000,00	57 500,00
- ANS	18 000,00	18 000,00	21 380,00
- Conseil Général du Doubs	20 000,00	20 000,00	20 000,00
- F.F.C.+ LNC	18 000,00	18 279,20	10 061,00
- DRDJSCS			5 100,00
- Divers	2 000,00		
- Aide Etat apprentissage			14 766,52
- Aide covid aux clubs			22 500,00
 <u>75 - Produits Divers</u>	 400,00	 250,00	 1 045,00
- Produits divers	400,00	250,00	1 045,00
 <u>76 - Produits Financiers</u>		 891,33	 546,49
 <u>77 - Produits Exceptionnels</u>		 31 772,00	 13 983,24
 <u>78 - Reprises sur provisions</u>	 22 500,00		 22 500,00
 <u>79 - Transfert de Charges</u>			
 TOTAL FONCTIONNEMENT	 861 000,00	 867 243,26	 893 277,66
 <u>28 - Amortissement des Immobilisations</u>			
Autofinancement			
 TOTAL INVESTISSEMENT		 0,00	 0,00
REPRISE SUR FONDS DE ROULEMENT			
 TOTAL	 861 000,00	 867 243,26	 893 277,66

DEPENSES

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 31/10/2020	Budget réalisé 31/10/2021
<u>60 - Achats</u>	518 900,00	522 480,09	519 153,09
- Reversement droits d'engagement	50 000,00	70 205,70	71 738,29
- Reversement affiliations	20 000,00	18 241,00	15 873,00
- Reversement licences	330 000,00	333 429,20	307 479,90
- Reversement droit de mutations	13 000,00	11 530,00	7 490,00
- Paiement prix coureurs et grilles de prix	70 000,00	58 699,85	67 441,95
- Carburant	10 000,00	6 794,05	11 965,56
- Achat médailles - récompenses	3 500,00	3 909,60	7 628,51
- Divers achat	3 400,00	1 801,20	4 453,22
- Vêtements Comité	6 000,00	5 588,49	7 372,66
- Assurances courses	5 000,00	4 458,00	6 056,00
- Droits d'organisation FFC et cyclo sportives	8 000,00	7 823,00	11 654,00
<u>61 - Services Extérieurs</u>	35 000,00	31 356,80	38 039,40
- Locations, entretien, assurances	33 000,00	25 074,64	33 097,32
- Réunions, AG, CD, Bureau	2 000,00	6 282,16	4 942,08
<u>62 - Autres Services Extérieurs</u>	78 000,00	71 996,05	103 744,48
- Frais de déplacements et stages	40 000,00	37 855,48	66 900,85
- Autres services extérieurs	32 000,00	29 140,57	31 995,63
- Commissaire aux comptes	6 000,00	5 000,00	4 848,00
<u>63 - Formation professionnelle</u>		1 513,76	1 197,48
<u>64 - Personnel</u>	86 000,00	84 397,53	103 815,16
<u>65 - Autres charges gestion courante</u>	77 000,00	11 170,00	11 505,00
- Charges diverses	3 000,00		
-Cotisation départementale	12 000,00	11 170,00	11 505,00
- Participation au Budget des pôles	62 000,00		
<u>66 - Frais bancaires</u>	100,00	52,36	520,55
<u>67 - Charges exceptionnelles / ex antérieurs</u>			22 500,00
<u>68 - Amortissements</u>	66 000,00	65 901,21	24 625,45
TOTAL FONCTIONNEMENT	861 000,00		
Autofinancement			
TOTAL INVESTISSEMENT			
TOTAL	861 000,00	788 867,80	825 100,61

BUDGET 2020/2021 POLES ESPOIRS

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 31/10/2020	Budget réalisé 31/10/2021
CHARGES FINANCEMENT INDIRECT	9 000,00	9 000,00	9 000,00
- Location des locaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
- Location des véhicules	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	99 000,00	101 071,71	121 460,29
- Achat petit matériel	1 000,00	962,86	393,56
- Vêtements	5 800,00	9 080,46	8 305,03
- Entretien matériel	500,00		
- Frais déplacement (compétitions et stages)	1 500,00	583,62	542,99
- Frais de réunion	250,00	54,51	287,32
- Frais de formation	300,00		
- Téléphone, Communication	1 000,00	919,88	377,69
- Rémunération du personnel + charges	53 000,00	53 084,07	62 829,45
- Vacances+suivi medical athlètes	1 000,00	200,00	1 016,35
- Hébergement athlètes du CREPS	34 000,00	32 483,92	36 862,00
- Accompagnement du sportif CREPS		3 058,30	9 780,00
- Charges diverses			358,57
- Charges exceptionnelles	100,00		
- Dotations aux amortissements	550,00	644,09	707,33
TOTAL FONCTIONNEMENT	99 000,00	101 071,71	121 460,29
TOTAL DEPENSES	108 000,00	110 071,71	130 460,29

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 31/10/2020	Budget réalisé 31/10/2021
<u>RECETTES FINANCEMENT INDIRECT</u>	9 000,00	9 000,00	9 000,00
- Conseil Régional F.C.(prêt locaux)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
- Prêts des véhicules Comité Régional	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<u>RECETTES FINANCEMENT DIRECT</u>	99 000,00	40 057,31	80 722,57
- DRJS matériel - actions	2 500,00	2 500,00	
- ANS			14 000,00
- DE JEPS VTT			11 991,16
- Recettes sur déplacements et stages	500,00	100,00	
- Participation Comité Régional	62 000,00		
- Participation athlètes pôles		9 455,00	14 750,00
- Refacturation hébergement CREPS	34 000,00	27 023,31	36 952,00
- Produits annexes		500,00	2 549,42
- Quote part des subv inv		479,00	479,99
TOTAL RECETTES	108 000,00	49 057,31	89 722,57

BUDGET 2020/2021 ANNEXE LOGEMENT

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 31/10/2020	Budget réalisé 31/10/2021
<u>DEPENSES FONCTIONNEMENT</u>	7 200,00	3 971,11	11 597,63
- Impôts	1 000,00	980,00	979,00
- Travaux entretien logement	3 200,00		7 341,63
- Charges locatives et copropriété	1 500,00	2 108,11	1 849,48
- Frais d'agence			1 354,52
- Impôts à devoir	1 500,00	883,00	73,00
<u>DEPENSES INVESTISSEMENT</u>	0,00		
TOTAL DEPENSES	7 200,00	3 971,11	11 597,63
<u>RECETTES</u>			
- Reprise de provision	900,00		461,07
- Locations	6 300,00	4 900,00	2 926,00
- Produits divers		289,00	469,00
TOTAL RECETTES	7 200,00	5 189,00	3 856,07